

PLAN DE COURS

POL-7071 : Représentation des intérêts

NRC 17889 | Hiver 2021

Mode d'enseignement : Distance-Hybride

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir une compréhension du phénomène du lobbyisme et des actions liées à la promotion et à la représentation des intérêts. Le cours permet également à l'étudiant d'acquérir une compétence pratique préparant à des interventions de représentation des intérêts.

Les séances de cours ne seront pas enregistrées, une présence en ligne à heure fixe est donc requise.

Plage horaire

Classe virtuelle synchrone

jeudi

12h30 à 14h00

Du 18 janv. 2021 au 23 avr. 2021

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Plan de cours non officiel

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=125499> (16h18)

Coordonnées et disponibilités

Mathieu Santerre

Enseignant

<https://www.linkedin.com/in/msanterre/>

mathieu.santerre@lorangebleue.biz

Tél. : 581 996-5344

Disponibilités

SVP m'écrire à mon adresse courriel pour une prise de rendez-vous. Je vous transmettrai un lien pour discuter sur Zoom. En cas d'urgence, un texto est préférable à un appel. Merci!

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone : 418-656-2131 poste 405222

Informations techniques importantes

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#) ↗

[Liste des navigateurs supportés](#) ↗

Avis important concernant les appareils mobiles ↗ (*iOS, Android, Chrome OS*)

[TeamViewer](#) ↗ est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

Plan de cours non officiel

16 déc. 2020 (16h18)

Sommaire

Description du cours	4
Objectif général	4
Objectif(s) spécifique(s)	4
Approche pédagogique	4
Classe virtuelle	4
Feuille de route	5
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Retour sur la présentation du lobbyiste invité	6
Modèle de correspondance professionnelle	6
Retour sur la présentation du Commissaire	6
Analyse de cas et recommandations	6
Retour sur la présentation de la personnalité publique invitée	6
Barème de conversion	6
Règlements et politiques institutionnels	7
Évaluation de la qualité du français	7
Gestion des délais	8
Absence à un examen	8
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	8
Matériel didactique	8
Matériel pédagogique	9
Spécifications technologiques	9
Bibliographie et annexes	9
Bibliographie	9

Description du cours

Objectif général

L'objectif principal du cours est d'offrir aux étudiants une compréhension des fondements empiriques et de certaines pistes théoriques permettant d'expliquer le phénomène du lobbyisme dans les sociétés démocratiques. Des perspectives normatives seront également abordées. Le tout permettra aux étudiants de mieux comprendre et, le cas échéant, d'agir dans un contexte de lobbyisme.

Objectif(s) spécifique(s)

Décrire, comprendre et expliquer:

- la nature du lobbyisme;
- sa régulation par les pouvoirs publics;
- ses effets sur les politiques publiques;
- les différentes stratégies des acteurs impliqués;
- les gestes concrets posés par les lobbyistes.

Analyser de manière systématique l'environnement politique d'une politique publique précise afin:

- d'expliquer l'avancement relatif de ladite politique;
- d'exposer les conditions de succès probable d'un acteur impliqué;
- de recommander une stratégie et des gestes en conséquence.

Approche pédagogique

Les cours seront offerts en classe virtuelle et complétés par l'organisation de discussions participatives en vidéoconférence.

À chaque séance, des lectures préalables seront requises et une présentation d'une heure et trente minutes aura lieu, incluant les échanges en cours de route sur la thématique du jour.

Les discussions participatives seront organisées au fur et à mesure, en fonction des thématiques, de l'intérêt et des disponibilités. La participation à certaines discussions fera partie de l'évaluation.

Le suivi individualisé sera également possible, après participation aux discussions, le cas échéant.

Classe virtuelle

Avant d'assister à une séance :

Il est indispensable de consulter [les tutoriels destinés aux étudiants](#).

Pour assister à une classe virtuelle :

Visitez la section *Classes virtuelles*, disponible dans le menu d'outils de votre site de cours pour vérifier l'horaire de vos classes virtuelles et pour y accéder.

Si vous y accédez avant votre enseignant, vous serez mis en attente. Lorsque votre enseignant sera connecté, vous serez dirigé automatiquement dans la classe virtuelle. Une fois dans la salle, il est fortement conseillé de faire un test audio en cliquant sur *Assistant configuration audio* dans l'onglet *Réunion* disponible dans le coin supérieur gauche.

Pour écouter une séance en différé :

Si l'enseignant l'autorise, vous aurez accès à l'enregistrement de vos classes virtuelles. Ces enregistrements seront disponibles dans cette même section, quand l'enseignant les aura publiés.

En cas de problème technique, veuillez contacter un agent du Centre de services en TI et pédagogie à l'adresse aide@cstip.ulaval.ca ou bien au (418) 656-2131 poste 5222.

Feuille de route

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
SÉANCE 1: Introduction et présentation du syllabus	21 janv. 2021
SÉANCE 2: Qu'est-ce que le lobbyisme?	28 janv. 2021
SÉANCE 3: Les effets du lobbyisme sur les politiques publiques	4 févr. 2021
SÉANCE 4: Structure des institutions et lobbyisme	11 févr. 2021
SÉANCE 5: Les gestes concrets de lobbyisme	18 févr. 2021
SÉANCE 6: Les stratégies de lobbyisme Invité spécial: représentant de l'Association québécoise des lobbyistes	25 févr. 2021
Semaine de lecture	4 mars 2021
SÉANCE 7: Le lobbyisme à travers le monde	11 mars 2021
SÉANCE 8: Analyse d'un cas de politique publique ayant été l'objet d'activités de lobbyisme	18 mars 2021
SÉANCE 9: L'encadrement des activités de lobbyisme Invité spécial: représentant du Commissaire au lobbyisme du Québec	25 mars 2021
SÉANCE 10: Lobbyisme et image publique	1 avr. 2021
SÉANCE 11: Lobbyisme et pouvoirs publics	8 avr. 2021
SÉANCE 12: Lobbyisme et parlementarisme	15 avr. 2021
SÉANCE 13: Perspectives normatives à l'égard du lobbyisme Invité spécial : personnalité publique	22 avr. 2021

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Retour sur la présentation du lobbyiste invité	Le 25 févr. 2021 de 12h30 à 23h59	Individuel	10 %
Modèle de correspondance professionnelle	Dû le 11 mars 2021 à 12h00	Individuel	20 %
Retour sur la présentation du Commissaire	Le 25 mars 2021 de 12h30 à 23h59	Individuel	10 %
Analyse de cas et recommandations	Dû le 22 avr. 2021 à 12h00	Individuel	50 %
Retour sur la présentation de la personnalité publique invitée	Le 22 avr. 2021 de 12h30 à 23h59	Individuel	10 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Retour sur la présentation du lobbyiste invité

Titre du forum : [Retour sur la présentation du lobbyiste invité](#)
Période de contribution : Le 25 févr. 2021 de 12h30 à 23h59
Mode de travail : Individuel
Pondération : 10 %

Modèle de correspondance professionnelle

Date de remise : 11 mars 2021 à 12h00
Mode de travail : Individuel
Pondération : 20 %

Retour sur la présentation du Commissaire

Titre du forum : [Retour sur la présentation du Commissaire](#)
Période de contribution : Le 25 mars 2021 de 12h30 à 23h59
Mode de travail : Individuel
Pondération : 10 %

Analyse de cas et recommandations

Date de remise : 22 avr. 2021 à 12h00
Mode de travail : Individuel
Pondération : 50 %

Plan de cours non officiel

16 déc. 2020 (16h18)

Retour sur la présentation de la personnalité publique invitée

Titre du forum : [Retour sur la présentation de la personnalité publique invitée](#)
Période de contribution : Le 22 avr. 2021 de 12h30 à 23h59
Mode de travail : Individuel
Pondération : 10 %

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	69,99
C	60	64,99
E	0	59,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Politique de la formation à distance

La Politique de la formation à distance établit les fondements de ce système de formation et garantit que la qualité des activités de formation à distance est égale à celle des autres activités de formation offertes par l'Université. La Politique précise les objectifs, définit les systèmes de formation disponibles à l'Université, formule les principes directeurs de la formation à distance et délimite les responsabilités des instances concernées, notamment celles des étudiants.

Consultez la politique à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/politique-formation-distance>

Évaluation de la qualité du français

La qualité de la langue sera évaluée lors des deux travaux. Chaque faute d'orthographe (grammaticale ou d'usage), de lexique (ex. anglicisme), de syntaxe ou de ponctuation sera pénalisée à sa première occurrence. Le total des fautes pourra faire perdre jusqu'à 10 % de la note. Les pénalités imposées seront de 2 % point par faute. Les travaux peuvent être rédigés selon l'orthographe traditionnelle ou nouvelle. Dans un texte, le même mot devra être orthographié de manière uniforme.

Gestion des délais

Tout retard non motivé entraînera une pénalité de 2 % par jour, incluant les jours de fin de semaine et les jours fériés, sur le total des points attribués au travail.

Absence à un examen

Dans le cadre de ce cours, une version légèrement adaptée de la "Politique concernant les absences aux examens ou autres formes d'évaluation" de la Faculté de droit de l'Université Laval sera appliquée (<https://www.fd.ulaval.ca/etudes/1ercycle/absences-examens>).

Politique:

L'étudiant qui a des raisons de croire qu'il ne pourra se soumettre à un examen ou à une autre activité sujette à évaluation doit communiquer par courriel avec le responsable pédagogique du cours à l'adresse mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca dès qu'il a connaissance de la situation. Par exemple, à défaut d'informer le responsable pédagogique le jour même de son absence à un examen, l'étudiant se verra refuser toute demande d'accommodement.

Les motifs invoqués pour demander un report doivent être fondés sur la force majeure et relever de circonstances graves et indépendantes de la volonté de l'étudiant. En l'absence de motifs jugés acceptables, l'étudiant aura la note zéro (0) pour l'examen.

Motifs jugés recevables:

Maladie : Lorsque l'étudiant a été malade au point de ne pouvoir faire son examen ou réaliser toute activité sujette à évaluation, la présentation d'un billet médical signé par un médecin ou un professionnel de la santé justifiant explicitement l'incapacité contemporaine à la date de l'examen, de la présentation de l'exposé ou de toute activité sujette à une évaluation est requise. La copie originale de l'attestation médicale doit être remise au responsable pédagogique au plus tard trois (3) jours ouvrables après l'absence. Une vérification des motifs pourra être faite au besoin auprès du professionnel signataire. La reprise aura lieu dès que possible après le rétablissement de l'étudiant.

Décès : Lorsque le décès ou les funérailles d'un proche sont contemporains à un examen et que l'étudiant ne peut, pour cette raison, être présent à la date de l'examen ou réaliser toute activité sujette à évaluation.

Tout autre motif est considéré irrecevable :

16 déc. 2020 (16h18)

Toute négligence de la part de l'étudiant, par exemple se tromper d'heure ou de jour quant à un examen ou la remise d'un travail, ou autre négligence du même genre, ne constitue pas des motifs acceptables.

Aucun accommodement ne sera accordé à l'étudiant qui se retrouve avec deux examens le même jour ou en même temps. Les étudiants qui s'inscrivent à des cours hors département doivent s'assurer, dès le premier cours, qu'il n'existe aucun conflit d'horaire d'examen entre ces cours et ceux du département.

L'étudiant qui se présente à un examen malgré son incapacité médicale ne pourra demander par la suite une reprise d'examen. Le fait d'avoir planifié un voyage ou d'avoir acheté des billets d'avion n'est pas considéré comme recevable. Les examens de reprise auront lieu au jour annoncé par le responsable pédagogique. Il est à noter que la forme des examens de reprise peut être différente de l'examen initial.

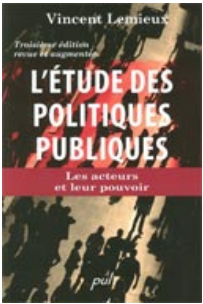
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les personnes étudiantes ayant droit à des mesures d'accommodements qui leur ont été accordées par une conseillère ou un conseiller du secteur **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent, s'ils désirent s'en prévaloir, activer ces mesures dans monPortail, et ce, dans les deux premières semaines de la session.

Les personnes étudiantes qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas fait attester leur droit à des mesures, doivent contacter le secteur ACSESH au 418 656-2880 dans les meilleurs délais. Le secteur ACSESH recommande fortement de se prévaloir de ces mesures.

Matériel didactique

Matériel pédagogique



L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir

Auteur : Vincent Lemieux




Éditeur : Les Presses de l'Université Laval (Québec , 2009)

ISBN : 9782763787695

Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#) 
- [Mozilla Firefox](#) 
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#) 

Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

- [Accédez à TeamViewer pour Windows](#) 
- [Accédez à TeamViewer pour Mac](#) 

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Les lectures obligatoires et facultatives pour chaque séance figurent dans la section "feuille de route" du site de cours.

 [Feuille de route](#)